



EAGLE-CÔTE D'IVOIRE



RAPPORT ANNUEL 2021

BREF RESUME

L'année 2021 était le rendez des opérations et de la consolidation des acquis de l'ensemble de l'équipe d'EAGLE-Côte d'Ivoire. Le travail de recrutement et de formation de l'équipe amorcé ces dernières années est concluant. Nous notons de plus en plus de résultats ainsi que des condamnations fermes avec des peines allant de la moitié au maximum prévue par la loi.

Nous avons noté une bonne collaboration des tribunaux impliqués qui ont été attentifs aux plaidoyers de la lutte contre le trafic de faune. L'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) se sont distinguées par un sens élevé et exceptionnel de la collaboration en matière de lutte contre le trafic de faune mais aussi une conscience élevée de la nécessité de la conservation des espèces de faune menacées. La collaboration entre le projet EAGLE Côte d'Ivoire et les autorités administratives se poursuit, notamment avec l'Office ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR). Quatre missions et une séance de formations ont été organisées dans ce sens.

EAGLE-Côte d'Ivoire a renforcé sa collaboration avec les neuf autres projets du réseau EAGLE afin de continuer à surveiller les connexions qui existent entre le trafic des espèces de faune en Côte d'Ivoire et les réseaux internationaux.

EAGLE-Côte d'Ivoire dont l'objectif visé est la dissuasion contre le trafic illégal d'espèces protégées, d'activités criminelles connexes, y compris la corruption s'évertue à changer les mentalités. L'année 2021 a été également pour le projet EAGLE-Côte d'Ivoire, celle d'une bonne organisation et d'une grande amélioration des résultats. Continuant sur la lancée de fin 2020, les activités ont donné de très bons résultats avec l'arrestation de 26 trafiquants au cours de huit opérations.

Le constat est que le niveau de la criminalité faunique est loin de baisser, et la Côte d'Ivoire constitue un lieu de transit de l'ivoire, des peaux d'espèces protégées et des objets dérivés du commerce illicite de l'ivoire.

L'équipe de EAGLE-Côte d'Ivoire a multiplié ses efforts entamés au cours de l'année 2020 en vue d'améliorer son professionnalisme à la suite de nouvelles directives, recommandations et propositions en collaboration avec l'Unité de Coordination Centrale (CCU) d'EAGLE.

EAGLE-Côte d'Ivoire dont l'objectif visé est la dissuasion contre le commerce illégal d'espèces sauvages, et d'activités criminelles connexes, y compris la corruption, cherche aussi à révolutionner les mentalités et à changer le paradigme international actuel. Dans cette veine, les publications des pièces médiatiques ont été plus ou moins permanentes en vue de sensibiliser l'opinion publique sur la protection des espèces intégralement protégées en Côte d'Ivoire et dans la sous-région ouest africaine.

ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE EAGLE-CÔTE D'IVOIRE, RAPPORT ANNUEL 2021

Vue d'ensemble

Investigations

Au total, 469 Missions d'enquête ont été effectuées dans 23 régions du pays. Le réseau d'informateurs se constitue peu à peu et devant permettre à avoir de bons résultats à venir.

Le département d'enquête a procédé à plusieurs recrutements en vue de renforcer le groupe d'enquêteurs. Après les entretiens, quatre enquêteurs ont été retenus pour être testés. Au final, trois ont pu réussir à leur test.

Un enquêteur en ligne a été mis en période d'essai et a été retenue.

Opérations

Huit opérations ont été menées dans trois District (District d'Abidjan, District de Yamoussoukro et District de la Comoé) aboutissant à l'arrestation de 26 trafiquants d'espèces protégées.

Deux de ces opérations d'arrestations ont été réalisées au mois de février 2021 à Abidjan-Koumassi et à Abengourou, où huit trafiquants d'ivoire ont été arrêtés avec des pointes d'ivoire et des pièces d'ivoires sculptées. Une autre opération d'arrestation s'est déroulée au mois de mai à Yamoussoukro. Ce jour-là, trois trafiquants ont été arrêtés en possession de 110 Kg d'écailles de pangolin.

Les cinq autres opérations se sont déroulées dans le District d'Abidjan, notamment, à Marcory en juillet où trois personnes ont été arrêtées avec en leur possession deux pointes d'ivoire de 23 Kg; à Abobo au mois d'août avec l'arrestation de deux trafiquants de peaux d'animaux ; à Marcory avec l'arrestation de quatre trafiquants en possession d'onze pointes d'ivoire ; à Treichville au mois de novembre avec l'arrestation d'un bijoutier pris en flagrant délit de vente de deux défenses d'éléphant sculptées ; et enfin de Marcory au mois de décembre avec l'arrestation de cinq trafiquants d'ivoire. Ces derniers ont été pris en possession de deux pointes d'ivoire et une mâchoire d'hippopotame comportant quatre dents.

Légal

EAGLE-Côte d'Ivoire a fourni une assistance juridique pour les huit cas d'arrestation au cours de l'année 2021 et a suivi avec diligence les dossiers en instruction. Le département juridique a également pris part à un atelier organisé par le Ministère de l'économie et des finances, les 23 et 24 novembre 2021. L'atelier avait pour but de sensibiliser les différents acteurs de la société civile sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Un volet sur le blanchiment

de l'argent issu des crimes environnementaux était à l'ordre du jour, d'où la présence de EAGLE Côte d'Ivoire.

Médias

Au total 257 articles médiatiques ont été produits dans les médias nationaux (Internet, radio, presse écrite).



Abobo - Protection des espèces protégées
Deux présumés trafiquants d'animaux arrêtés

Deux présumés trafiquants de peaux d'animaux ont été arrêtés le mardi 12 octobre 2021 à Abobo avec en leur possession des peaux d'espèces protégées, notamment, une peau de crocodile. Cette arrestation a été possible grâce à la collaboration de l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale (ULCT), du ministère des Eaux et Forêts (MEF) et de l'Agence technique de l'Eagle Côte d'Ivoire, une ONG spécialisée dans la lutte contre le trafic des espèces protégées.

Selon les informations en notre possession, l'un des présumés trafiquants a été arrêté alors qu'il s'apprêtait à écarter sa marchandise (une peau d'hyène et de lion) qu'il tentait de vendre dans les enclosiers du grand marché d'Abobo. Des perquisitions sur son état, ont permis de saisir une peau de crocodile, de python, de raton, et de civette. Au même endroit, une dame âgée plus de 60 ans en possession de 3 sacs contenant des carapaces séchées de tortues de tort, des crocodiles séchés et de

l'ivoire à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) en important des peaux d'animaux protégés, Convention à laquelle, la Côte d'Ivoire, a ratifié depuis 27 ans (1994). A cette infraction, s'ajoute l'infraction à la loi ivoirienne. Car le lion fait partie des espèces entièrement protégées. La peau de crocodile retrouvée dans les mains du premier interpellé est également une infraction car le crocodile fait partie des espèces intégralement protégées par la loi ivoirienne. Les deux présumés trafiquants ont été défilés devant le parquet du Tribunal de première instance d'Abobo-Matou le vendredi 15 octobre 2021. Ils risquent une peine de réclusion comprise entre deux et douze mois assortie d'une amende allant de 3000 FCV à 300.000 FCV. Une peine jugée peu dissuasive par l'ONG Eagle Côte d'Ivoire en comparaison aux lois des pays de la sous-région.

Aboukhar Sangaré

Commerce illégal Deux présumés trafiquants d'animaux arrêtés



La protection des animaux est une priorité. Ph. / Df

Deux personnes spécialisées dans le commerce illégal de peaux d'animaux protégés ont été arrêtées le mardi 12 octobre dans la commune d'Abobo. L'assaut a été mené par les éléments de l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale (ULCT) au moment où l'un des présumés trafiquants s'apprêtait à écarter la marchandise dans les enclosiers du grand marché d'Abobo. Il a été pris en flagrant délit de possession d'une peau d'hyène et de lion. Des perquisitions sur son état ont permis de saisir une peau de crocodile, une peau de python, une peau de raton, et une peau de civette. A cet endroit, une femme a été interpellée. Elle détenait trois sacs contenant des carapaces séchées, des peaux de rats, des crocodiles séchés et de peaux de herbivores. Les deux présumés trafiquants ont été conduits à l'ULCT pour une garde à vue et une audition.

Les deux coupables des faits qui pèsent contre eux, risquent une peine de réclusion comprise entre deux et douze mois assortie d'une amende allant de 3000 FCV à 300.000 FCV. Une peine jugée peu dissuasive par l'ONG Eagle Côte d'Ivoire en comparaison aux lois des pays de la sous-région.

Selon l'ONG Panthera, spécialisée dans la protection des grands félins, la survie des lions est menacée. Un rapport de cette Organisation datant de 2014 conclut que les lions africains sont proches de l'extinction dans toute l'Afrique de l'Ouest.

Toujours selon Panthera, seuls cinq pays de la sous-région comptent encore des populations de lions. 90% des 400 félins ont été comptabilisés dans la réserve de W-Arly-Pendari, à la frontière du Bénin, du Burkina Faso et du Niger. Les lions ont complètement disparu de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, de la

Quotidien d'informations générales • Notre Voie n°150 du jeudi 2 décembre 2021 • 2ème année

Commerce illégal d'animaux
Un trafiquant d'ivoire et de poils d'éléphant mis aux arrêts

Un trafiquant d'ivoire et de poils d'éléphant a été arrêté le mardi 12 octobre 2021, dans la commune de Treichville. Il avait en sa possession une peau de crocodile, une peau de python, une peau de raton, et une peau de civette. Cette arrestation a été possible grâce à la collaboration de l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale (ULCT), du ministère des Eaux et Forêts (MEF) et de l'Agence technique de l'Eagle Côte d'Ivoire, une ONG spécialisée dans la lutte contre le trafic des espèces protégées.

Selon les informations en notre possession, l'un des présumés trafiquants a été arrêté alors qu'il s'apprêtait à écarter sa marchandise (une peau d'hyène et de lion) qu'il tentait de vendre dans les enclosiers du grand marché d'Abobo. Des perquisitions sur son état, ont permis de saisir une peau de crocodile, de python, de raton, et de civette. Au même endroit, une dame âgée plus de 60 ans en possession de 3 sacs contenant des carapaces séchées de tortues de tort, des crocodiles séchés et de

l'ivoire à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) en important des peaux d'animaux protégés, Convention à laquelle, la Côte d'Ivoire, a ratifié depuis 27 ans (1994). A cette infraction, s'ajoute l'infraction à la loi ivoirienne. Car le lion fait partie des espèces entièrement protégées. La peau de crocodile retrouvée dans les mains du premier interpellé est également une infraction car le crocodile fait partie des espèces intégralement protégées par la loi ivoirienne. Les deux présumés trafiquants ont été défilés devant le parquet du Tribunal de première instance d'Abobo-Matou le vendredi 15 octobre 2021. Ils risquent une peine de réclusion comprise entre deux et douze mois assortie d'une amende allant de 3000 FCV à 300.000 FCV. Une peine jugée peu dissuasive par l'ONG Eagle Côte d'Ivoire en comparaison aux lois des pays de la sous-région.

Aboukhar Sangaré

au quotidien

Un trafiquant d'ivoire et de poils d'éléphant mis aux arrêts

Un trafiquant d'ivoire et de poils d'éléphant a été arrêté le mardi 12 octobre 2021, dans la commune de Treichville. Il avait en sa possession une peau de crocodile, une peau de python, une peau de raton, et une peau de civette. Cette arrestation a été possible grâce à la collaboration de l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale (ULCT), du ministère des Eaux et Forêts (MEF) et de l'Agence technique de l'Eagle Côte d'Ivoire, une ONG spécialisée dans la lutte contre le trafic des espèces protégées.

Selon les informations en notre possession, l'un des présumés trafiquants a été arrêté alors qu'il s'apprêtait à écarter sa marchandise (une peau d'hyène et de lion) qu'il tentait de vendre dans les enclosiers du grand marché d'Abobo. Des perquisitions sur son état, ont permis de saisir une peau de crocodile, de python, de raton, et de civette. Au même endroit, une dame âgée plus de 60 ans en possession de 3 sacs contenant des carapaces séchées de tortues de tort, des crocodiles séchés et de

l'ivoire à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) en important des peaux d'animaux protégés, Convention à laquelle, la Côte d'Ivoire, a ratifié depuis 27 ans (1994). A cette infraction, s'ajoute l'infraction à la loi ivoirienne. Car le lion fait partie des espèces entièrement protégées. La peau de crocodile retrouvée dans les mains du premier interpellé est également une infraction car le crocodile fait partie des espèces intégralement protégées par la loi ivoirienne. Les deux présumés trafiquants ont été défilés devant le parquet du Tribunal de première instance d'Abobo-Matou le vendredi 15 octobre 2021. Ils risquent une peine de réclusion comprise entre deux et douze mois assortie d'une amende allant de 3000 FCV à 300.000 FCV. Une peine jugée peu dissuasive par l'ONG Eagle Côte d'Ivoire en comparaison aux lois des pays de la sous-région.

Aboukhar Sangaré

Politique forestière
Comment la Côte d'Ivoire compte reconstituer son couvert forestier

La Côte d'Ivoire compte reconstituer son couvert forestier. Le ministre de l'Environnement, du Développement durable et de la Pêche, a annoncé que le pays vise à atteindre 20 millions d'hectares de forêt d'ici 2030. Cette ambition est inscrite dans la Stratégie nationale de développement durable. Le ministre a souligné que la Côte d'Ivoire dispose d'un potentiel forestier considérable, mais que le couvert forestier a été considérablement réduit au cours des dernières décennies. Il a appelé à une mobilisation accrue des acteurs de la société civile pour contribuer à la reconstitution du couvert forestier.

Le ministre a également souligné que la Côte d'Ivoire dispose d'un potentiel forestier considérable, mais que le couvert forestier a été considérablement réduit au cours des dernières décennies. Il a appelé à une mobilisation accrue des acteurs de la société civile pour contribuer à la reconstitution du couvert forestier.

SECTION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DU PROFESSEUR DE FRANÇAIS
Des enseignants s'interrogent sur l'après Covid-19

Des enseignants de la Côte d'Ivoire se sont interrogés sur l'après Covid-19. Ils ont discuté de l'impact de la pandémie sur l'éducation et de la nécessité d'adapter les pratiques pédagogiques. Ils ont également souligné l'importance de renforcer les compétences numériques des enseignants et des élèves pour faire face aux défis de l'éducation dans un monde post-Covid-19.

Les participants ont discuté de l'impact de la pandémie sur l'éducation et de la nécessité d'adapter les pratiques pédagogiques. Ils ont également souligné l'importance de renforcer les compétences numériques des enseignants et des élèves pour faire face aux défis de l'éducation dans un monde post-Covid-19.



Management

Le coordinateur a effectué une mission de trois semaines au Togo. Des missions ont également été effectuées courant 2021 par le coordinateur et son adjoint à Soubré en février, à Bouna en mars, à Man au mois d'avril, à Yamoussoukro en mai. Ces différentes missions se sont effectuées dans le cadre de la collaboration avec l'OIPR et les unités d'Abidjan. A cela, s'ajoute une formation au siège de l'OIPR à Abidjan.

En terme de nomination, Gaspard Julien-Laferriere, assistant coordinateur depuis 2019 a été nommé Coordinateur du projet EAGLE Côte d'Ivoire en mai 2021.

Relations extérieures

Une rencontre a eu lieu avec le responsable économique et commercial de l'ambassade des États-Unis afin de parler du défi de la lutte contre la criminalité faunique en Côte d'Ivoire et de parler des derniers résultats du projet étant donné que l'Ambassade des États-Unis est très impliquée dans ce dossier.

Le coordonnateur adjoint a rencontré la responsable de l'ONG Akatia pour discuter d'une collaboration dans le cadre de la saisie des animaux vivants. A cela s'ajoute, une rencontre avec la Directrice de Faune du MINEF afin de pouvoir mettre en place l'échantillonnage des 60 ivoires (114kg) saisis à Abengourou en février 2021 pour effectuer des analyses ADN dans un laboratoire aux États-Unis. L'échantillonnage s'est fait au mois de mai avec le MINEF et l'UCT et l'analyse a permis de connaître l'origine des ivoires et de mieux comprendre le trafic. Le coordinateur a également rencontré le superviseur et le Commissaire d'Interpol en charge des affaires en environnementales dans le bureau régional d'Afrique de l'Ouest afin de discuter d'une future collaboration.

Points focaux stratégies

Au cours de cette période, les activités se sont articulées autour de la lutte contre le commerce des espèces intégralement protégées afin d'obtenir les dossiers les plus forts possibles au tribunal.

L'objectif stratégique était d'amener EAGLE-Côte d'Ivoire à un niveau d'avantage plus élevé en mettant l'accent sur l'amélioration des stratégies et techniques d'enquête pour s'attaquer à plus de gros trafiquants.

Les activités relevant des relations extérieures ont porté des questions liées aux différentes collaborations de haut niveau avec des fonctionnaires du Ministère des Eaux et Forêts, de l'Unité de lutte contre la Criminalité Organisée pour entretenir, voire améliorer la bonne communication entre les différentes entités.



CONTENU

Bref résumé.....	2
Vue d'ensemble.....	3
Contenu.....	8
Rapport narratif.....	9
1- Investigation.....	9
2- Opération.....	11
3- Légal.....	18
4- Média.....	20
5- Management.....	30
6- Relations extérieures.....	30
7- Perception de la répression contre les trafiquants et la criminalité faunique	31
Conclusion.....	32

RAPPORT NARRATIF

Ce rapport couvre l'année 2021 et se concentre sur les progrès réalisés dans les activités des différents départements : enquête, opérations, juridique, médias. Les stratégies peaufinées pour réussir à avoir un impact sur les opérations de criminalité faunique liée aux espèces sauvages protégées en Côte d'Ivoire, les progrès dans les relations avec le gouvernement ivoirien, organismes non gouvernementaux frères pour conjuguer nos efforts pour réussir la lutte contre le trafic dans le pays.

1- Investigation

L'un des objectifs majeurs d'EAGLE-Côte d'Ivoire est d'identifier les principaux trafiquants de faune et de relever contre eux des preuves tangibles pouvant servir à leur condamnation. Les informations obtenues proviennent de deux types de sources : les enquêteurs et les informateurs. Les enquêteurs travaillent sur une base permanente avec le projet tandis que les informateurs sont des personnes fournissant des informations sans être liées au projet.

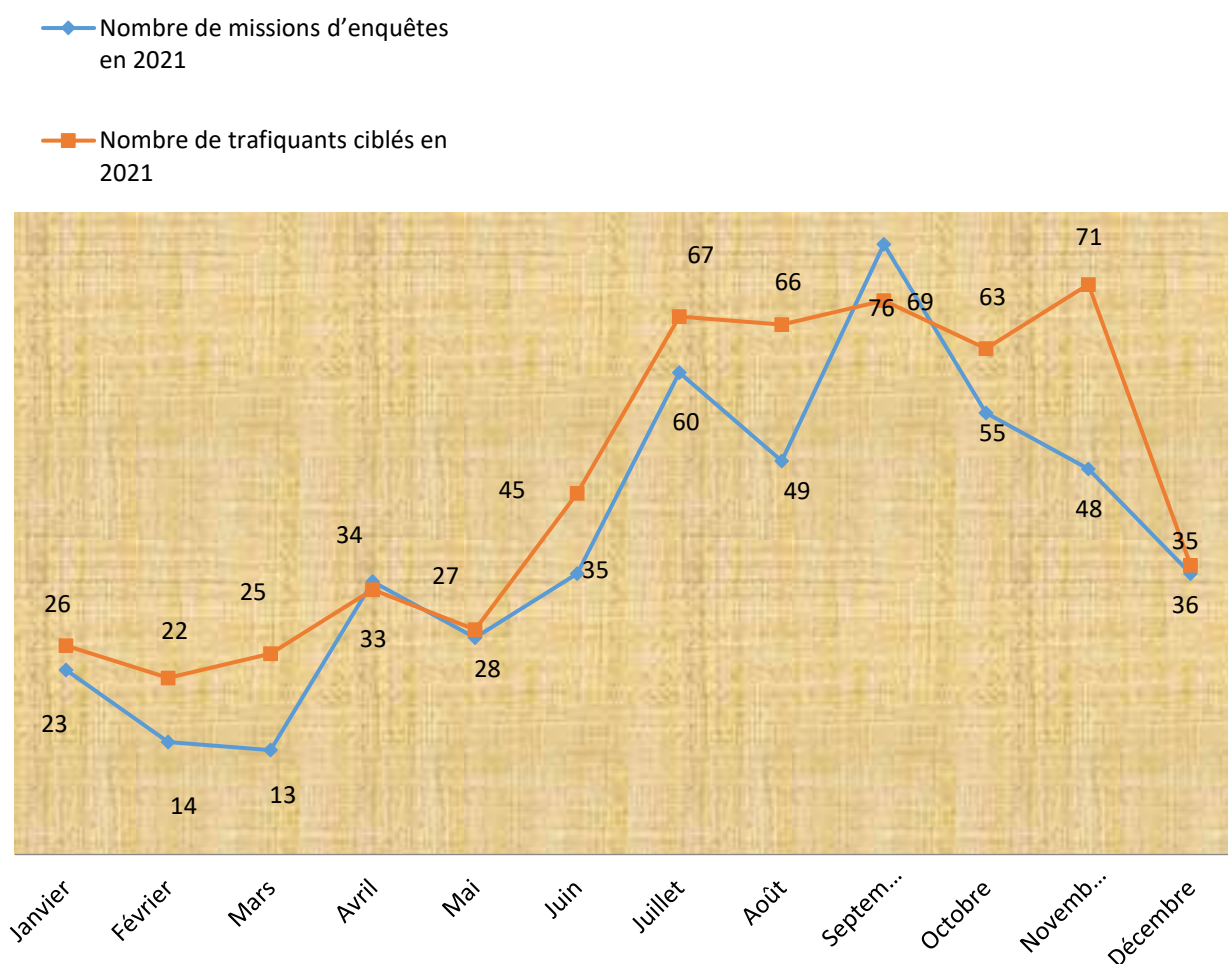
A cet effet, 469 Missions d'enquête ont été effectuées au cours de l'année 2021 dans le District Autonome d'Abidjan et 23 régions du pays. Le réseau d'informateurs se constitue peu à peu et devant permettre à avoir de bons résultats à venir. Plusieurs recrutements ont été effectués dans le but de renforcer le groupe d'enquêteurs. Après les entretiens, trois enquêteurs ont été retenus pour des tests. Le réseau d'informateurs se constitue peu à peu et pourra aider le projet au démantèlement des réseaux de trafiquants les mois à venir.

Indicateur

Nombre d'investigations menées en 2021	469
Investigation ayant abouti à une opération 2021	8
Nombre de nouveaux trafiquants ciblés en 2021	550

Tableau relatif aux missions d'enquêtes

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Nombre de missions d'enquêtes en 2021	23	14	13	34	28	35	60	49	76	55	48	35
Nombre de trafiquants ciblés en 2021	26	22	25	33	27	45	67	66	69	63	71	36

Graphique récapitulatif du nombre d'enquêtes et du nombre de trafiquants identifiés en 2021

2- Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations en 2021	8
Nombre de trafiquants arrêtés en 2020	26

Huit opérations d'arrestations ont été menées dans les District Autonome de Yamoussoukro, d'Abidjan et de la Comoé.

Le 16 février 2021, quatre présumés trafiquants spécialisés dans le commerce illégal d'objets en ivoire sculptés ont été mis aux arrêts à Abidjan. Ils ont été arrêtés dans la commune de Koumassi (Abidjan) avec en leur possession des pièces d'ivoires sculptées.

Il s'agit d'une lampe, des bracelets, des petites statuettes de tête de bouddha, des chapelets, le tout en ivoire. Le lieu de stockage était un atelier de sculpture situé non loin du marché Djê Konan toujours à Koumassi. Trois personnes ont été prises sur le théâtre des opérations en flagrant délit de possession d'ivoire après une tentative de fuite.





Le premier magasin (celui du principal suspect) fouillé a permis de mettre la main sur 56 bijoux en ivoire. Il utilisait son atelier et son métier de sculpteur comme une sorte de couverture à son activité illégale de trafiquant. Une quatrième personne a été arrêtée suite à une fouille dans le deuxième atelier (un magasin commun comme le premier d'ailleurs) qui est voisin au premier magasin qui servait de lieu de stockage.

A l'intérieur de son atelier, les agents ont découvert après la fouille, une malle dans laquelle se trouvaient des pièces en ivoire sculptées. Il y avait des peignes et des bracelets en ivoire ainsi que des dents de phacochère. Ce sont au total 166 pièces d'ivoires sculptées (bijoux y compris) qui ont été saisies dans les deux magasins perquisitionnés. Il faut rappeler que ces personnes arrêtées pratiquent elles toutes la sculpture à la

base mais elles mènent d'autres activités de trafiquants de produits issus de la faune. Elles appartiendraient à un vaste réseau de trafic d'ivoire qui va au-delà des frontières de la Côte d'Ivoire.

Le vendredi 26 février 2021, cinq trafiquants spécialisés dans le trafic et la vente d'ivoire ont été arrêtés en flagrant délit de détention de pointes d'ivoire à Abengourou à l'est de la Côte d'Ivoire. Une importante quantité d'ivoire a été saisie. Il s'agit de soixante pointes d'ivoires, le tout pour un poids total de 114 kilogrammes. Les ivoires saisis proviendraient essentiellement de certains pays voisins à la Côte d'Ivoire. En effet, ces hommes appartiennent à un réseau international de trafic d'ivoire avec des connexions dans certains pays de la sous-région ouest africaine. Chacune des cinq personnes interpellées a joué un rôle important dans l'achat et le convoyage des ivoires à Abengourou. Sur les cinq, il y en avait trois qui avaient passé la frontière pour se rendre au Togo, là-bas, ils n'ont obtenu que trente-deux kg. La quantité, jugée insuffisante, deux hommes faisant parti du premier voyage se sont rendus à la frontière du Mali et du Burkina-Faso où ils auront cette fois 82 kg. Ce qui a donné un poids total de 114 kg qu'ils ont stockés d'abord à Niablé avant de les convoier par la suite à Abengourou où ils se sont faits arrêter. C'était donc un groupe organisé qui connaissait les arcanes de ce trafic, au sein duquel nous avons des financiers, des démarcheurs qui sont aussi chargés de faire passer leur colis aux frontières. Une fois sur place, il y avait un qui était chargé du transport local et un autre du stockage.



Le 26 mai 2021, trois trafiquants d'écaillés de pangolin ont été mis aux arrêts à Yamoussoukro alors qu'ils s'apprêtaient à passer à la vente de leur butin de chasse dans une chambre d'hôtel de la ville. Ils avaient en leur possession 3 sacs et demi remplis d'écaillés d'un poids total de 110 kg. Deux d'entre eux se sont chargés de les rassembler et le troisième était là pour aider au transport. Les 3 personnes n'ont pas opposé de résistance et ont été emmené à Abidjan pour être entendus dans les locaux de l'UCT. Toutes ces arrestations ont été possibles grâce à la collaboration entre le ministère des Eaux et Forêts, l'UCT, avec l'assistance technique de EAGLE- Côte d'Ivoire.





Le 27 juillet 2021, une opération a permis l'arrestation de 3 personnes qui tentaient de vendre deux pointes d'ivoire d'un poids total de 23 kgs. Le vendeur principal qui travaille dans le domaine de l'or était accompagné de ses complices dans son véhicule personnel et s'est rendu dans un quartier chic d'Abidjan-Marcory, afin de vendre dans une ruelle discrète sa contrebande.



Le 12 octobre 2021, un certain Salif est arrêté proche du grand marché d'Abobo alors qu'il tentait de vendre une peau de lion et une peau d'hyène. Interrogé, il a avoué vendre pour le compte d'une dame nigériane qui était censée le retrouver à son étal dans le grand marché pour

recupérer son argent. La dame est rapidement retrouvée dans le marché, attendant à l'étal de Salif et est emmenée. Avec elle, sont saisis trois sacs remplis de peaux de hérissons, de sabots de cheval et de caméléons séchés. Également sont saisis dans sur l'étal de Salif une peau de crocodile, une peau de python, une peau de civette et une peau de ratel. Les peaux de hyène et de lion provenaient du Nigéria et ont été acheminées par la dame nommée Adjenya Akembi.



Le 31 octobre 2021, six personnes ont été arrêtées dans un hôtel de Marcory en essayant de vendre onze pointes d'éléphant pour un poids total de 37.6 kg d'ivoires. Trois des personnes interpellées ont été saisies dans la chambre avec les pointes tandis que leurs complices, trois hommes parmi lesquels un ancien député, ont été arrêtés au restaurant de l'hôtel et à la réception.



L'opération d'arrestation a rapidement été perturbée par l'arrivée d'une bande armée de fusils d'assauts et vêtus de gilets par balle. Ceux-ci arrivés sur les lieux ont essayé d'empêcher l'UCT d'effectuer leur travail. Ces hommes n'avaient ni ordre de mission, ni uniforme ou signe distinctif pour identifier leur corps. Ils ont affirmé appartenir à la Section enquête du Centre de Coordination des Décisions Opérationnelles (CCDO). Ils ont dit être en train d'enquêter sur un

supposé trafiquant d'ivoire qu'il voulait appréhender. L'UCT ne s'est pas laissé impressionner et a mis quatre suspects, dont un ancien député, dans leur véhicule ainsi que les ivoires. Les deux autres suspects, qui se sont faits identifier comme des corps habillés, n'ont pas pu être interpellés par l'UCT. Ils ont cependant été auditionnés. La suite de l'enquête devrait faire la lumière sur le rôle de ces hommes armés, leur corps et leur identité afin de comprendre quel était le but de leur présence et surtout de leur intervention.



Le 19 novembre 2021, un certain GUEYE a été arrêté devant sa bijouterie en flagrant délit de vente de deux défenses d'ivoire sculptée, à Treichville un quartier commerçant d'Abidjan. Les ivoires, bien dissimulées dans un emballage en carton, ont été découvertes par les agents de l'UCT et du MINEF appuyé par l'ONG d'EAGLE Côte d'Ivoire. S'en est suivie une perquisition dans la boutique de M. Gueye, qui tient une bijouterie.



La perquisition a permis de trouver sept registres attestant des ventes de bracelets en poil d'éléphants depuis 1999. Les équipes ont également trouvé une queue complète d'éléphant, douze tiges de poils d'éléphants traités prêts à être montés en bracelets ou en bague, 17 bracelets et 8 bagues en poil d'éléphant, 9 petits bijoux en ivoire et une dent de léopard. M. Gueye a affirmé faire venir les poils d'éléphant du Cameroun.

Le 06 décembre 2021, cinq trafiquants ont été arrêtés pour avoir tenté de vendre deux défenses d'éléphant, quatre dents d'hippopotame avec la mâchoire d'hippopotame. Trois d'entre eux ont

été arrêtés en flagrant délit dans un restaurant alors qu'ils tentaient de vendre les produits, et ont été rapidement menottés. Le principal vendeur a collaboré avec les autorités, ce qui a conduit à l'arrestation de deux autres trafiquants, dont le propriétaire, membre de la riche communauté libanaise de Côte d'Ivoire. Les produits ont été amenés au restaurant avec la voiture du Libanais, qui a également été saisie. Le propriétaire libanais a tenté de corrompre l'UCT pour libérer ses hommes de main, le chauffeur et récupérer sa voiture et s'est fait piégé en donnant son adresse pour parler et corrompre les agents, qui l'ont immédiatement arrêté et placé en garde à vue avec les autres. Cela montre très bien comment les autorités sont perçues et comment les riches trafiquants pensent pouvoir vivre dans l'impunité.



Tableau des Opérations du projet EAGLE-Côte d'Ivoire

Nombres d'opérations réalisées	Nombres de trafiquants arrêtés au cours des opérations	Types et quantités des produits fauniques saisis, autres saisies
8	26	77 défenses d'ivoires de 188, 16 kg ; 110 kg d'écailles de pangolins ; 175 pièces d'ivoires (bijoux en ivoire) ; 17 bracelets et 8 bagues en poils d'éléphants ; 1 queue d'éléphant ; 1 dent de léopard ; 1 mâchoire d'hippopotame comportant 4 dents ; 1 peau de lion, 1 peau de hyène, 1 peau de crocodile, 1 peau de ratel, 451 caméléons séchés.

3- Légal

Le département juridique a travaillé sur le suivi juridique avant, pendant et après l'arrestation des trafiquants.

Le département a effectué le suivi des deux affaires en instruction. Il s'agit des affaires Mohamed Kalil Touré arrêté le 15 octobre 2020 à Attécoubé et N'Douffou Michel et San Kouamé arrêtés le 12 septembre 2019 à Cocody. Ils ont été arrêtés pour trafic d'ivoire.

Mohamed Kalil Touré avait été arrêté alors qu'il allait passer à la vente de ses produits illégaux (trois statues en ivoires et neuf bracelets en ivoire) dans un hôtel d'Abidjan. Il était descendu spécialement de Bouake, la deuxième ville du pays située au centre de la Côte d'Ivoire, avec sa marchandise afin la vendre. Il a été intercepté par les équipes de l'UCT et du MINEF appuyées par EAGLE Côte d'Ivoire. Il a refusé de coopérer, permettant à son complice de s'échapper. Mohammed Kalil Touré a été jugé le 02 juillet 2021 et condamné à 8 mois de prison et à payer 300.000 francs CFA d'amende.

San Kouamé et N'Douffou avaient été arrêtés avec deux défenses d'éléphants en septembre 2019. Les procès de ces deux affaires ne sont pas encore programmés. Le département juridique a également pris part à trois procès, notamment celui des quatre personnes arrêtées le mardi 16 février 2021 à Abidjan dans la commune de Koumassi avec une importante quantité d'ivoire sous formes de pièces sculptées et bijoux. Ces derniers ont été sanctionnés par trois mois d'emprisonnement assorti d'une amende de 300 000F CFA. Quant aux cinq trafiquants d'ivoire interpellés le vendredi 26 février 2021 à Abengourou, à l'est de la Côte d'Ivoire en possession de 60 défenses d'ivoire pour un poids total de 114 kilogrammes, ils ont été sanctionnés à douze mois de prison assorti d'une amende de 300 000 F CFA pour chacun et une confiscation des scellés.

En ce qui concerne les deux trafiquants d'écailles de pangolins, arrêtés le 22 mai 2021 à Yamoussoukro avec en leur possession 110kgs d'écailles, ils ont été reconnus coupables et condamnés uniquement à payer 100.000 FCFA d'amende.

Aussi, le département a travaillé à la finalisation du nouveau guide juridique afin d'avoir un document à distribué aux autorités ivoiriennes et aux partenaires pour les sensibiliser sur la loi protégeant les espèces et procédé à la mise à jour des bases de données juridiques.

Le département a participé à un atelier organisé par le Ministère de l'économie et des finances, le 22 octobre. L'atelier avait pour but de sensibiliser différents acteurs de la société civile sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Un volet sur le blanchiment de l'argent issu des crimes environnementaux était à l'ordre du jour, d'où la présence de EAGLE Côte d'Ivoire.

Le 6 août 2021, le département légal a suivi l'audience des 3 personnes interpellées le 27 juillet 2021 à Abidjan-Marcory alors qu'ils procédaient à la vente de 23kgs d'ivoires répartis en 2 défenses. Il s'agit notamment, des nommés Koffi Kossi Francis, Aka Bilé Noël et Ouattara Assouman. Aka Bilé Noël a été jugé non coupable et relâché tandis que Koffi, le propriétaire,

et Ouattara, l'intermédiaire, ont été reconnus coupables et condamnés à 3 mois de prison et à payer une amende de 200.000 francs CFA chacun.

Le département a également suivi l'audience de Salif Abdou et Adjenya Akambi arrêtés pour trafic de plusieurs peaux dont une rare peau de lion le 12 octobre 2021 au grand marché d'Abobo, un quartier populaire d'Abidjan. L'audience a eu lieu le 25 octobre 2021 et les deux suspects ont été jugés coupables et condamnés à six mois de prison avec sursis et à payer 200.000f d'amende.

Le 20 novembre 2021, le département juridique a suivi l'audience des 5 trafiquants d'ivoire arrêtés le 06 décembre 2021 dans un restaurant dans la commune de Marcory à Abidjan. Ces derniers ont été reconnus coupables mais condamnés uniquement à trois mois de prison avec sursis et une amende de 300.000 francs CFA.

Le département a également participé à un atelier organisé par le Ministère de l'économie et des finances, le 23 et 24 novembre. L'atelier avait pour but de sensibiliser les différents acteurs de la société civile sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Un volet sur le blanchiment de l'argent issu des crimes environnementaux était à l'ordre du jour, d'où la présence de EAGLE Côte d'Ivoire. Cet atelier est la suite de celui auquel l'équipe a participé le 22 octobre 2021.

Le 30 novembre 2021, le département a également suivi l'audience de Gueye Chibre Parfait, arrêté le 19 novembre 2021 à Treichville au moment où il s'apprêtait à vendre deux pointes d'ivoire. Ce dernier a été déclaré coupable mais condamné à douze mois de sursis et a payé 300.000f d'amende. Une peine très faible pour un trafiquant régulier (depuis au moins 1999) avec des connections jusqu'au Cameroun où il se fournit en poils d'éléphants.

Concernant l'arrestation des quatre personnes dont un ex-député prises en flagrant délit de vente de 38kg d'ivoires bruts dans un hôtel à Marcory, un quartier huppé d'Abidjan, l'affaire est toujours en instruction. Cette affaire concerne également les hommes armés qui se sont identifiés comme des membres du CCDO. En effet, lors de l'opération, ces hommes armés ont fait irruption au sein de l'hôtel en vue de protéger et d'empêcher l'arrestation des potentiels suspects. L'un de ces hommes a pu être entendu par l'UCT alors que les autres ont fait obstacle à la procédure.

Récapitulatif des activités du département juridique

Nombre de mission Abidjan et District	Nombre de mission hors Abidjan	Nombre de trafiquants derrière les barreaux : MACA	Nombre de trafiquants jugés et condamnés	Les peines de prison durant l'année	Nombre de trafiquants condamnés	Nombres d'audiences suivies

9	0	9	23	12 mois avec sursis, 3 mois avec sursis, 6 mois avec sursis.	23	8
---	---	---	----	--	----	---

4. Média

Au total 257 articles médiatiques ont été produits dans les médias nationaux (Internet, radio, presse écrite). Les articles ont traité les questions liées à la protection des espèces sauvages en voie d'extinction, de la protection de la faune et de l'application de la loi sur les espèces sauvages, les arrestations, les poursuites pénales et la lutte contre la corruption. Le chargé médias a couvert les huit opérations d'arrestations, a aussi rencontré au cours de l'année 2021, des journalistes des médias locaux.

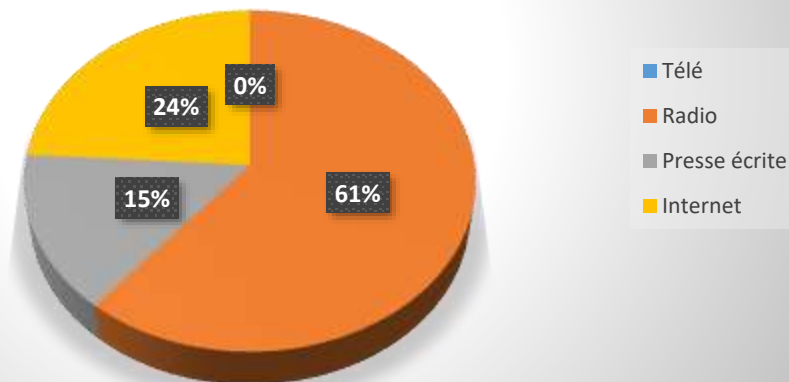
Les échanges ont porté sur les objectifs et les activités d'EAGLE-Côte d'Ivoire. Il a été surtout question au cours des rencontres d'expliquer aux journalistes ce que fait EAGLE-Côte d'Ivoire et de les faire comprendre le bien-fondé de la lutte contre le trafic des espèces protégées. Les échanges avec les journalistes ont suscité de l'espoir dans la mesure où ils ont indiqué leur disponibilité à dorénavant nous accompagner en diffusant nos activités.

Ces derniers ont aussi souhaité faire des interviews avec nos responsables pour être plus imprégnés des questions de protection des espèces. Ils ont tous adhéré aux idéaux d'EAGLE-Côte d'Ivoire et souhaité bon vent à notre organisation. Pour la collaboration, ils sont disposés à publier toutes nos activités pour nous donner plus de visibilité. D'autres journalistes, dont certains animent déjà des sujets de protection de l'environnement ont été très réceptifs.

Tableau des productions médiatiques

Nombre total de pièces			
Médiatiques : 257			
Télévision	Radio	Presse écrite	Internet
0	158	38	61

Graphique relatif aux publications médiatiques 2021



Liens arrestation des quatre trafiquants d'objets d'ivoire sculpté

<https://www.dropbox.com/s/850w364dlh53pd7/Le%20belier%20intrepide%20numero%20504%20du%2024022021.jpg?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/h860659bgstmrko/Notre%20voie%20numero%206598%20du%2024022021.jpg?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/8ol90ypo8cokb8s/Tribune%20agricole%20numero%20013%20du%2026022021.jpg?dl=0>
<http://justeinfos.net/index.php/environnement/item/5867-traffic-d-especes-protegees-4-trafiquants-specialises-dans-le-commerce-illegal-d-ivoires-sculptes-mis-aux-arrets>
<https://demaininfos.com/2021/02/23/trafic-despeces-protegees-des-trafiquants-de-commerce-divoires-sculptes-arretes-en-cote-divoire/>
<https://artici.info/2021/02/23/trafic-despeces-protegees-des-trafiquants-de-commerce-divoires-sculptes-arretes-en-cote-divoire/>
<http://ledemocrateplus.net/soci%C3%A9t%C3%A9/trafic-d%E2%80%99esp%C3%A8ces-prot%C3%A9g%C3%A9es-4-trafiquants-sp%C3%A9cialis%C3%A9s-dans-le-commerce-ill%C3%A9gal-d%E2%80%99ivoires>
<https://afrikmonde.com/commerce-illegal-divoires-en-cote-divoire-4-trafiquants-dans-les-filets-de-la-de-lunite-de-lutte-contre-la-criminalite-transnationale/>
<http://www.latribuneagricole.net/page-aff.php?type=4&id=527&ti=Trafic%20d%27esp%C3%A8ces%20prot%C3%A9g%C3%A9es%EF%BF%BD>
<https://www.dropbox.com/s/g2bb1huz8am4bwi/RADIO%20ESPOIR%20PORTBOUET%20journal%206h.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/2q8jnm6fvf04l1f/RADIO%20ESPOIR%20PORTBOUET%20journal%2012h.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/nyg3ditsmui3bja/RADIO%20ESPOIR%20PORTBOUET%20journal%2019h.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/j2dbfu1tfm5hllr/RADIO%20TREICHVILLE%20flash%208h.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/mjvgyqavq5dzko2/RADIO%20TREICHVILLE%20le%20journal%2018h.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/bayqg1timtj1wkp/RADIO%20TREICHVILLE%20le%20journal%2020h.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/deyjc97xmw3upya/RADIO%20ADJAM%C3%89%20FM%20flash%2014h.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/exa6vjuo6j8v2qw/RADIO%20ADJAM%C3%89%20FM%20flash%2016h.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/0bjhyha2jkkfla/RADIO%20ADJAM%C3%89%20FM%20le%20journal%2018h.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/mdli5otmmq8f1zk/RADIO%20ARC%20EN%20CIEL%20flash%208h%2030.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/d8myh766y7ypb21/RADIO%20ARC%20EN%20CIEL%20flash%2010h%2030.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/015w81a69srh9kp/RADIO%20ARC%20EN%20CIEL%20le%20journal%2018h%2030.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/sj2i5ogzll1umd/RADIO%20ABOBO%20FM%20flash%209h.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/vu4jghiekdiujp4/RADIO%20ABOBO%20FM%20flash%2015h.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/jnijfr39hv6qf7o/RADIO%20ABOBO%20FM%20le%20journal%2012h.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/xp09jhztbe4esgz/RADIO%20MARCORY%20flash%208h.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/xsyr5zn8scnq4ad/RADIO%20MARCORY%20le%20journal%2018h.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ceq6wh80urtlu7s/RADIO%20MARCORY%20flash%2010h.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/b4u1mmukfn8cueu/RADIO%20YOPOUGON%20flash%2014h.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/5lmo9g5yjey4nj1/RADIO%20YOPOUGON%20journal%2012h.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/w99fk4ugru90dxm/RADIO%20YOPOUGON%20journal%2018h.mp3?dl=0>

Liens arrestations des trois trafiquants d'ivoire d'éléphants

<http://justeinfos.net/index.php/environnement/item/5986-braconnage-les-elephants-d-afrique-vers-une-extinction-programmee>

<https://artici.info/2021/05/03/elephants-dafrique-vers-une-extinction-programme/>

<https://demaininfos.com/2021/05/03/elephants-dafrique-vers-une-extinction-programme/>

<http://lepointsur.com/cote-divoire-braconnage-les-elephants-dafrique-vers-une-extinction-programmee/>

<https://afrikmonde.com/les-elephants-dafrique-vers-une-extinction-programmee/>

<http://www.latribuneagricole.net/page-aff.php?type=4&id=536&ti=Les%20%C3%A9l%C3%A9phants%20d%27Afrique,%20ver>

<https://www.dropbox.com/s/cmi5pgstx21ekc9/RADIO%20ARC%20EN%20CIEL%20flash%209h%202%2034.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ndc55nommjbjws6/RADIO%20ARC%20EN%20CIEL%20journal%2012h%2030%20206%2034.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/5ai6ax5me8afpz4/RADIO%20ARC%20EN%20CIEL%20flash%2010h%203%2037.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/xj6c8oo38anwaxy/RADIO%20TREICHVILLE%20flash%209h%204%2001.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/6gvpv60q3wzzrsv/RADIO%20TREICHVILLE%20journal%2019h%205%2053.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/vujmy72z5ntwcu6/RADIO%20TREICHVILLE%20journal%2020h%206%2019.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/n2rbie90ebm60a5/RADIO%20ABOBO%20FM%20flash%208h%202%2034.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/wol9xmqlqgeeicn/RADIO%20ABOBO%20FM%20journal%2012h%205%2046.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/2zkyrkzgyx73d50/RADIO%20ABOBO%20FM%20flash%2014h%202%2019.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/28r4q wz5wpt2gxz/RADIO%20ESPOIR%20PORT%20BOUET%20journal%207h%204%2025.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/yqydoixc33224ku/RADIO%20ESPOIR%20PORT%20BOUET%20journal%2012h%204%2031.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/gg2p1ze1kwj7ywr/RADIO%20ESPOIR%20PORT%20BOUET%20journal%2020h%205%2014.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/z7srbb1r9fokycv/RADIO%20MARCORY%20FM%20flash%208h%207%2019.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/eqqqv1s2thjsie/RADIO%20MARCORY%20FM%20flash%2010h.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/7yynw8ky704wgyr/RADIO%20MARCORY%20FM%20journal%2012h.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/fipu4cwkw5aq24z/RADIO%20NATIONALE%20CATHOLIQUE%20flash%209h%202%2003.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/849gyfps1t53grt/RADIO%20NATIONALE%20CATHOLIQUE%20flash%2017h%203%2027.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/pd8iqh8e9n6vegn/RADIO%20NATIONALE%20CATHOLIQUE%20flash.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/scl/fi/xrtypamv4ufzimrpcynjt/LA-TRIBUNE-AGRICOLE-numero-22-du-6-au-12-mai-2021Page-2-et-3.docx?dl=0&rlkey=2bhai02o1hu9pr3e57sav0kop>

<https://www.dropbox.com/s/7nk4y32mf1m5xa0/LE%20BELIER%20INTREPIDE%20numero%2052%20du%20jeudi%206%20mai%20page%208.jpeg?dl=0>

Liens arrestations d'un trafiquant d'ivoire d'éléphants à Treichville

<https://www.afrique-sur7.ci/483218-cote-divoire-trafiquant-ivoire-elephants>

<https://www.ivoire.ci/nation/1076.html>

<https://ladiplomatiquedabidjan.com/economie-societe/7101-cote-d%E2%80%99ivoire-un-trafiquant-d%E2%80%99ivoire-et-de-poils-d%E2%80%99elephant-mis-aux-arrets-a-treichville>

<https://linfoexpress.com/cote-divoire-un-trafiquant-divoire-et-de-poils-delephant-mis-aux-arrets-a->

treichville/?fbclid=IwAR3C4IPHA4VzvxAhztv_ix_s7ULQiwWAYtkGeY7TJEHSwU4GKD_oCEOhxjI
<https://lereveil.net/asx/2021/11/30/cote-divoire-un-trafiquant-divoire-et-de-poils-delephant-mis-aux-arrets-a-treichville/>
<https://ndc-info.com/environnement/un-trafiquant-d-ivoire-et-de-poils-d-elephant>
<https://www.ivoire24.info/cote-divoire-un-trafiquant-divoire-et-de-poils-delephant-mis-aux-arrets-a-treichville/>
<https://www.journaldafrique.com/actu/ja-news-treichville-un-prsum-marchand-divoire-et-de-poils-dlphant-arrrt/>
<https://www.aip.ci/cote-divoire-aip-un-presume-trafiquant-divoire-et-de-poils-delephant-mis-aux-arrets/>
<https://nasopresse.com/np-cote-divoire-un-trafiquant-divoire-et-de-poils-delephant-mis-aux-arrets-a-treichville/>
<https://www.notrevoienews.com/commerce-illegal-danimaux-un-trafiquant-divoire-et-de-poils-delephant-mis-aux-arrets-a-treichville/>
<https://republiquedujapap.com/2021/11/30/un-trafiquant-d-ivoire-et-de-poils-delephant-arrete-a-treichville/>
<https://www.ivoiresoir.net/treichville-un-presume-trafiquant-divoire/>
<https://rti.info/societe/9295>
<https://www.linfodrome.com/societe/72412-treichville-un-presume-trafiquant-d-ivoire-et-de-poils-d-elephant-mis-aux-arrets>
https://www.ivoirematin.com/news/News/cote-d-rsquo-ivoire-un-presume-trafiquant_n_81629.html
<https://www.fratmat.info/article/216748/societe/faits-divers/treichville-un-trafiquant-divoire-et-de-poils-delephant-epingle>
<https://www.actualiteivoire.info/societe/treichville-un-presume-trafiquant-divoire-et-de-poils-delephant-arrete/>
https://www.koaci.com/article/2021/12/04/cote-divoire/societe/cote-divoire-un-presume-trafiquant-operant-dans-le-commerce-illegal-de-livoire-interpelle_155960.html
<https://www.dropbox.com/s/3ia6wux1n9peufp/L%27ESSOR%2002%20DEC.jpg?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/74raehl7tsk4frr/L%27EXPRESSION%20DU%201ER%20DEC.pdf?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/ihobtebp1puvmbi/L%27INTER%2002%20DEC.jpg?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/88fn6wotgjqk1k3/LE%20JOUR%20PLUS%20DU%2003%20DEC.pdf?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/ylw6koz8o8xmpiu/LE%20MANDAT%201ER%20DEC.jpg?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/2dzvr6gdatohmok/LE%20MATIN%20DU%2007%20DEC.jpg?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/xbna7pqjkgielah/LE%20RASSEMBLEMENT%20DU%2003%20DEC.jpg?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/9tb1c7d12tdtch3/NOTRE%20VOIE%20DU%2002%20DEC.jpg?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/z6mcu7ybb3zimkv/SOIR%20INFO%201ER.png?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/wodjfrtqcadanus/RADIO%20ZENITH%20JOURNAL%2012H.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/2myepm21pvboto2/RADIO%20ZENITH%20JOURNAL%2018%20H.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/9kcujynepoxkroj/FLASH%20DE%2014%20HEURES%20DU%20VENDREDI%2003%20DECEMBREE%202021.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/gnfrcfmu5jpbp36/JOURNAL%20DE%2012%20HEURES%20DU%20MARDI%2030%20NOV%202021.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/6qcccfgqe6zptvb/JOURNAL%20DE%2012%20HEURES%20DU%20VENDREDI%2003%20DECEMBRE%202021.....OK.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/o75z6chianoboab/VOIX%20DE%20L%27ESPERANCE%20FLASH%2017%20H%2030.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/fsszrpsgeeqn12/VOIX%20DE%20L%27ESPERANCE%20JOURNAL%207%20H%2030.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/gx6rfaq61fpoty5/VOIX%20DE%20L%27ESPERANCE%20JOURNAL%2012%20H%2030.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/zmjv5dkoim3pfig/VOIX%20DE%20L%27ESPERANCE%20JOURNAL%2019%20H%2030.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/n548v30gknd9h9f/RADIO%20TREICHVILLE%20JOURNAL%2018H.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/tr3w50toxhlylru/RADIO%20TREICHVILLE%20JOURNAL%2012%20H.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/kwa1lqy18ahp4zm/RADIO%20TREICHVILLE%20FLASH%2008%20H.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/4klcjcoftjd4nhn/RADIO%20TRECHVILLE%20FLASH%2010%20H.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/kdx2lnjapfygud9/RADIO%20ESPOIR%20JOURNAL%2019%20H%2030.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/1wvat4wb42rit22/RADIO%20ESPOIR%20JOURNAL%2012%20H30.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/lzann5g4hwhpudz/RADIO%20ESPOIR%20JOURNAL%2005H35.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/5c55y4fwy9xjk42/RADIO%20CI%20JOURNAL%2019%20H.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/kz6fp5e7q9jx0qb/RADIO%20CI%20JOURNAL%2019%20H%20DU%2007.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/33kn9vhfmk2fg7y/RADIO%20CI%20JOURNAL%2012%20H.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/s8iyt2h0irdhc20/RADIO%20CI%20JOURNAL%2010%20H.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/y3dt4y7ztgckcol/RADIO%20CI%20FLASH%20MINUIT.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/jpqbgfk3a6do596/RADIO%20CHAND%20JOURNAL%2012%20H.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/zgh2sdqm8eyuvqa/RADIO%20CHAND%20JOURNAL%2010%20H.mpeg?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/crezkgj7xr9imuc/RADIO%20CHAND%20FLASH%2022%20H.mpeg?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/a0w9g9h2e5y7kjj/RADIO%20CHAND%20FLASH%2016%20H.mpeg?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/6osho328v8cvxcq/PAD%20DU%20JOURNAL%20TRAFIGUANT%20IVOIRE%20TREICHVILLE.MP3?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/ccfhnhyb2vux1sf/FLASH%2016H%20TRAFIC%20IVOIRE%20TREICHVILLE.mp3?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/dvsmmz1xk1rzyd5/FLASH%2014H%20TRAFIC%20IVOIRE%20TREICHVILLE.mp3?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/l2f5s3fsy1t99fd/FLASH%2010H%20TRAFIC%20IVOIRE%20TREICHVILLE.mp3?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/7cr574pezpp34vm/RADIO%20ABOBO%20JOURNAL%2012%20H.aac?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/8v9kveh0ax74qp5/RADIO%20ABOBO%20JOURNAL%2008%20H.aac?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/f7fe5tv8yq4i7xg/RADIO%20ABOBO%20FLASH%2010%20H.mp4?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/dtch0lpo9etx6v6/RADIO%20ABOBO%20FLASH%2009%20H.aac?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/wpbhatg0ec838yj/RADIO%20ABOBO%20FLASH%20%201%20%2012%20%202021%2014%20H.mp3?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/l9jfd9oco91ku69/RADIO%20ABOBO%20%201%20%2012%20%202021%2015h.mp3?dl=0>

Liens arrestations des quatre trafiquants d'ivoire d'éléphants interpellés à Marcory

<https://www.afrique-sur7.ci/482692-commerce-illegal-ivoire-abidjan>
<https://www.ivoire.ci/nation/1042.html>
<https://ladiplomatiqedabidjan.com/economie-societe/7052.html>
<https://www.aip.ci/cote-divoire-aip-arrestation-de-quatre-presumes-trafiquants-divoire-a-marcory/>
<https://lereveil.net/asx/2021/11/12/cote-divoire-arrestation-de-4-presumes-trafiquants-danimaux-dont-un-ex-depute-avec-11-pointes-divoire-a-marcory/>
<https://www.ivoire24.info/cote-divoire-arrestation-de-4-presumes-trafiquants-danimaux-dont-un-ex-depute-avec-11-pointes-divoire-a-marcory/>
<https://nasopresse.com/np-cote-divoire-arrestation-de-4-presumes-trafiquants-danimaux-dont-un-ex-depute-avec-11-pointes-divoire-a-marcory/>
https://www.koaci.com/article/2021/11/10/cote-divoire/societe/cote-divoire-marcory-quatre-presumes-trafiquants-de-livoire-interpelles-et-places-sous-mandat-de-depot_155330.html
<https://news.abidjan.net/articles/700156/arrestation-de-quatre-presumes-trafiquants-divoire-a-marcory>

<https://radiosamo.net/news/marcory-4-trafiquants-d-animaux-presumes-dont-un-ancien-parlementaire-arrete-avec-11-pointes-d-ivoire-2176>
<https://www.notrevoienews.com/commerce-illegal-danimaux-4-presumes-trafiquants-interpelles-a-marcory/>
<https://www.fratmat.info/article/216240/societe/faits-divers/abidjan-4-presumes-trafiquants-danimaux-arretes-avec-11-defenses-delephant?fbclid=IwAR1jeIxdDYeDAb3GVSZB93wJHppjdka3b9DSYnvMbXtRiLMXsxUs5Bay3Lc>
<https://ndc-info.com/societe/arrestation-de-4-presumes-trafiquants-d-animaux-avec-ex-un-depute>
https://linfoexpress.com/cote-divoire-arrestation-de-4-presumes-trafiquants-danimaux-dont-un-ex-depute-avec-11-pointes-divoire-a-marcory/?fbclid=IwAR0c1V4khpsQ9VHcqMbgK7BcuLwzeEh0jrvlzKeAFK2R_1IWkFBqV-6UblM
<https://www.linfodrome.com/societe/72030-marcory-4-presumes-trafiquants-d-animaux-dont-un-ex-depute-mis-aux-arrets-avec-11-pointes-d-ivoire>
<https://www.dropbox.com/s/uukunbtjr4i1jbs/RADIO%20ABOBO%20FLASH%2010h%20.m4a?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/rba1c67hh1kmwqi/RADIO%20ABOBO%20FLASH%2015%20h.m4a?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/rba1c67hh1kmwqi/RADIO%20ABOBO%20FLASH%2015%20h.m4a?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/67b8ufwqly1w72e/RADIO%20ABOBO%20FLASH%2016h.m4a?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/72yxkjb9ukszm2/RADIO%20ABOBO%20JOURNAL%2018%20h15.aac?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/8l0pzfkhrx4j58i/RADIO%20CI%20FLASH%2006%20h.mp3?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/v1qs1zrvsx1kcu4/RADIO%20CI%20FLASH%2014%20h%20.mp3?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/4cev1ou3y5du43h/RADIO%20CI%20FLASH%2019%20h.mp3?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/46q6e9lt0g41922/RADIO%20CI%20JOURNAL%2010h.mp3?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/h098b3lip57nop0/ELEMENT%20JOURNAL%20DU%20MATIN%2014%20NOV%20Arrestation%20de%204%20pr%C3%A9sum%C3%A9s%20trafiquants%20d%E2%80%99animaux%20.mp3?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/3augj9klmp40qzl/ELEMENT%20JOURNAL%20DU%20SOIR%2013%20NOV%20Arrestation%20de%204%20pr%C3%A9sum%C3%A9s%20trafiquants%20d%E2%80%99animaux%20.mp3?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/nobz8n8frebn60n/RADIO%20TREICHVILLE%20FLASH%20DE%208H%20DU%2010%2011%202021.mp3?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/f52edjl0lb75hoe/RADIO%20TREICHVILLE%20FLASH%20DE%2010H%20DU%2010%2011%202021.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/cz919j6bcqqbmia/RADIO%20TREICHVILLE%20LE%20JOURNAL%20DE%2012H%20DU%2010%2011%202021.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/kwdbey3svonb2qw/RADIO%20TREICHVILLE%20LE%20JOURNAL%20DE%2018H%20DU%2010%2011%202021.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/5gru8ay1bwj9pza/EXTRAIT%20DU%20BULLETIN%20D%20INFORMATION%20DU%20VENDREDI%2012%20OCTOBRE%202021%20Radio%20la%20Voix%20De%20l%27Esperance%20101.6%20Fm%20.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/q4ybuget9lwoo4k/EXTRAIT%20DU%20FLASH%20DE%2017H30%20VENDREDI%2012%20NOVEMBRE%202021%20%20RADIO%20LA%20VOIX%20DE%20L%20ESPERANCE%20101.6%20FM.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/wqmuirfn2ozvnt5/EXTRAIT%20DU%20JOURNAL%20DU%20SAMEDI%2013%20NOVEMBRE%202021%20MATIN%20MARC%20DJORO%20RADIO%20LA%20VOIX%20DE%20L%20ESPERANCE%20101.6%20FM.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/lyena0k0ddnrryp/EXTRAIT%20DU%20JOURNAL%20DU%20VENDREDI%2012%20NOVEMBRE%202021%20SOIR%20Radio%20la%20Voix%20de%20l%27Esperance%20101.6%20Fm.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/n04cwyjge236emi/BRIEVES%20DE%2008%20HUIERS%20DU%20MARDI%2023%20NOVEMBRE%202021.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/xtu84bng6txcdas/JOURNAL%20DE%2012%20HEURES%20DU%20MARDI%2023%20NOV%202021.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/a3m0aao429stxg9/LE%20FLASH%20DE%2010%20HEURES%20DU%20MARDI%2023%20NOVEMBRE%202021.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/upy2g4ss886wska/FLASH%2010H%20ELEMENT%20TRAFFIC%20IVOIRE%20OK%20OK.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/gj9dza90dfwdq6w/FLASH%2014H%20TRAFFIC%20IVOIRE%20OK%20OK.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/cta8kzghih8bi4l/FLASH16H%20TRAFFIC%20IVOIRE%20OK%20OK%20OK.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/aixaaih0s8f2dhq/RADIO%20Z%C3%89NITH%20JOURNAL%2012H.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/b0ob2dr15li7ai7/RADIO%20ZENITH%20JOURNAL%2018%20H.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/nrp9ods5dzky2z2/RADIO%20CHANDELIER%20LE%20JOURNAL.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/aihumcm5lzeenlo/RADIO%20CHANDELIER%20FLASH.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/v8sm3fvkxvng1kr/PAD%20DU%20JOURNAL%20ELEMENT%20TRAFFIC%20IVOIRE%20OKOK.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/18wrxzoqqqx72m5/ALLO%20POLICE%20DU%2016%20NOV.jpg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/fmpg0ugl3j24j2b/EXPRESSION%20DU%2017%20NOV.PNG?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/3xdg9qjdgca2zxt/EXPRESSION%20DU%2017%20NOVEMBRE.PNG?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/jemhmzm0r1bq61j/L%27INTER%20DU%2004%20NOV%20RAFIC%20DE%20PEAUX.jpg?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/zm4lio9k9s3q1oo/L%27INTER%20DU%2010%20NOV.jpg?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/ai46p5bt635k28u/LE%20MATIN%20DU%2010%20NOV.pdf?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/t1vzf42drcks1mz/MANDAT%20DU%2016%20NOV.jpg?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/x0l60iu26163xm0/NOTRE%20VOIE%20DU%2016%20NOV.jpg?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/4y9fv167sdi9yvo/QUOTIDIEN%20D%27ABIDJAN%2016%20NOV.jpg?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/9bsi5zf8nuincx2/RASSEMBLEMENT%20DU%2010%20NOV.jpg?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/wzj0mh2xblxp5pp/SOIR%20INFO%20DU%2015%20NOV.jpg?dl=0>
<https://www.dropbox.com/s/7xjyauffm64cutz/LE%20JOUR%20PLUS.jpg?dl=0>

5. Management

Au cours de l'année 2021, EAGLE-Côte d'Ivoire est restée sur la bonne dynamique du groupe l'année précédente pour booster les activités de manière quantitatives et qualitatives dans tous les départements. Ce qui a permis la mise aux arrêts de 26 trafiquants au cours de l'année 2021. Le coordinateur a effectué une mission de trois semaines au Togo.

Des missions ont été effectuées au cours de l'année 2021 par le coordinateur et son adjoint à Soubré en février, à Bouna en mars, à Man au mois d'avril, à Yamoussoukro en mai. Ces différentes missions se sont effectuées dans le cadre de la collaboration avec l'OIPR. A cela, s'ajoute une formation au siège de l'OIPR à Abidjan.

Le management a également continué le recrutement des enquêteurs en vue de donner un nouveau souffle au département enquête. Il s'est agi pour le management de maintenir le niveau de bons résultats en formant, et en mettant à disposition des départements, les moyens adéquats pour faciliter le travail de ceux-ci.

6. Relations extérieures

EAGLE-Côte d'Ivoire continue de collaborer avec le gouvernement ivoirien en menant des rencontres avec différentes autorités : le ministère des Eaux et Forêts, le ministère de la Justice et Gardes des Sceaux, le ministère de l'intérieur et de la sécurité à travers son Unité de Lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT). Des relations sont également entretenues avec les diplomates, les organismes nationaux et internationaux officiant dans l'environnement en vue de conjuguer nos efforts dans la lutte contre le trafic d'espèces protégées.

Dans la pratique, le coordinateur et un des juristes du projet ont rencontré la Directrice de Faune du MINEF afin de pouvoir mettre en place l'échantillonnage des 60 ivoires (114kg) saisis à

Abengourou en février 2021 pour effectuer des analyses ADN dans un laboratoire aux Etats-Unis. Le coordonnateur adjoint a également rencontré la responsable de l'ONG Akatia.

L'assistant coordinateur et un conseiller juridique ont également rencontré le responsable économique et commercial de l'ambassade des États-Unis afin de parler du défi de la lutte contre la criminalité faunique en Côte d'Ivoire et de parler des derniers résultats du projet comme l'Ambassade des Etats-Unis est très impliquée dans ce dossier.

7. Perception de la répression contre les trafiquants et la criminalité faunique

La mission EAGLE-Côte d'Ivoire a mis en lumière l'étendue du commerce des espèces protégées dans le pays au cours de l'année 2021. Au total huit opérations d'arrestations ont été menées dans le District Autonome de Yamoussoukro, d'Abidjan et dans les départements d'Abengourou. Des opérations au cours desquelles 26 trafiquants ont été arrêtés.

La saisie d'Abengourou est particulièrement préoccupante. En effet, trouver autant de défenses (60) dans une ville de l'intérieur du pays signifierait logiquement que l'ivoire provient d'Afrique de l'Ouest où il reste très peu d'éléphants, entre 2500 pour les plus basses estimations et 11000 pour les plus hautes d'après le African Elephant status report de 2016, des chiffres qui ont déjà 6 ans. Habituellement, les réseaux de trafiquants d'ivoires importent les ivoires depuis l'Afrique Centrale. L'arrivée d'autant d'ivoires d'Afrique de l'Ouest sur le marché signifierait le massacre des derniers pachydermes de la sous-région.

A ce propos, les analyses ADN faites par le Dr Samuel Wasser et l'université de Washington sur les défenses saisies en février ont montré que 90% des défenses provenaient de la zone W-ARLY-Pendjari (Burkina-Faso, Benin, Niger), sous haute pression djihadiste. Avec le recul de l'Etat et l'instabilité politique, les populations d'éléphants restantes en Afrique de l'ouest sont massacrées.

Ces différentes opérations au cours de l'année 2021 ont permis de réaliser l'étendue des réseaux criminels fauniques opérant sur le trafic de la faune protégée en Côte d'Ivoire, car en dépit des avertissements et des arrestations précédentes, le commerce illégal des espèces protégées est loin de s'affaiblir. Pour cette année, l'équipe EAGLE-Côte d'Ivoire a tenu compte de cet aspect et compte profiter de l'expérience acquise depuis son installation pour intensifier ses efforts dans le but d'atteindre les résultats probants. La procédure EAGLE est un moyen efficace qui permet d'agir sur plusieurs dimensions : envoyer un signal fort aux trafiquants, un encouragement aux autorités en charge de sanctionner ces trafiquants, ainsi que sur l'urgence de faire appliquer la loi faunique avec une plus grande sévérité afin de maximiser l'effet dissuasif.

Conclusion

L'année 2021 était le rendez des opérations et de la consolidation des acquis de l'ensemble de l'équipe d'EAGLE-Côte d'Ivoire.

Le résultat des opérations est à la hausse au second semestre comparé au premier semestre 2021. Le travail de sensibilisation amorcé ces dernières années est concluant. Nous notons de plus en plus de condamnations fermes avec des peines allant de la moitié au maximum prévue par la loi.

Des investigations ont été menées et des arrestations ont été faites. 26 personnes ont été incarcérées et jugées. Les tribunaux se sont mieux familiarisés avec les textes et comprennent surtout l'importance de la protection des espèces menacées. Le projet EAGLE-Côte d'Ivoire continue d'entretenir de bonnes relations avec les autorités ivoiriennes et plus particulièrement avec la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT).

Les perspectives de l'année 2022 sont relatives au maintien du niveau des opérations, à la signature des accords de partenariat nécessaires, à l'organisation de formations au profit des forces de défenses et de sécurité.

